



SALLE D'AUDIENCE

23 octobre 2014

Affaire Mladić : l'Accusation autorisée à rouvrir la présentation de ses moyens pour inclure des éléments de preuve relatifs au charnier de Tomašica

La Chambre de première instance saisie de l'affaire concernant Ratko Mladić a fait droit à la requête de l'Accusation visant à rouvrir la présentation de ses moyens. L'Accusation va maintenant pouvoir y inclure des éléments de preuve récemment découverts concernant le charnier de Tomašica, dans la municipalité de Prijedor (Bosnie-Herzégovine). Elle va présenter des éléments de preuve par l'intermédiaire de six témoins experts et sept témoins des faits, ainsi que de nouveaux éléments de preuve documentaires. La date de la réouverture de la présentation des moyens à charge sera fixée par la Chambre de première instance en temps utile.

La Chambre a conclu que l'Accusation n'était pas en mesure de présenter les éléments de preuve relatifs à Tomašica auparavant, dans la mesure où la fosse commune a été découverte en septembre 2013, alors que la présentation des moyens à charge était en cours. Le temps nécessaire pour procéder à l'analyse du charnier et rassembler des déclarations de témoins et des rapports d'experts a également été pris en considération. Les juges ont également conclu à la pertinence et au caractère

probant de ces nouveaux éléments de preuve dans le cadre de l'affaire, notant en particulier l'argument de l'Accusation selon lequel « les éléments de preuve en question apportent des éclaircissements sur la commission à grande échelle des meurtres à Prijedor, et le rôle de la VRS [armée de la Republika Srpska] dans celle-ci ». La Chambre a reconnu que la réouverture de la présentation des moyens à charge prolongerait le procès, mais pas de manière excessive.

Ratko Mladić, ancien commandant de l'état-major principal de l'armée des Serbes de Bosnie, est accusé de génocide et d'une multitude de crimes commis en Bosnie-Herzégovine à l'encontre de civils musulmans et croates de Bosnie, ainsi que d'autres civils non serbes, de mai 1992 à la fin de l'année 1995. Il a initialement été mis en accusation le 25 juillet 1995. Après avoir été en fuite pendant près de seize ans, il a été arrêté le 26 mai 2011 et transféré au Tribunal le 31 mai 2011. Son procès s'est ouvert le 16 mai 2012.



BUREAU DU PRÉSIDENT

13 octobre 2014

Allocution du Président Meron devant l'Assemblée générale des Nations Unies



Le 13 octobre 2014, le Président du TPIY, Theodor Meron, a présenté le vingt-et-unième rapport annuel du Tribunal à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a fait part des progrès réalisés par le Tribunal dans l'achèvement de ses derniers procès, en soulignant qu'il restait moins de 10 procédures à terminer en première instance et en appel, et que d'ici la fin de l'année, le Tribunal aurait rendu trois arrêts. Il a fait observer que selon les prévisions actuelles, seuls un procès en première instance et un en appel seraient encore en cours à la fin 2015, à savoir dans les affaires Mladić et Prlić et consorts.

Le Président a constaté que malgré les défis qu'il ne cessait de relever, le Tribunal avait « surpass[é] [...] les attentes [...] même les plus optimistes » et, ainsi, « témoign[é] de l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'état de droit, et symbolis[é] la volonté commune des États Membres de mettre un terme à l'impunité ».

SALLE D'AUDIENCE

7 octobre 2014

Fin des réquisitoire et plaidoirie dans l'affaire Radovan Karadžić



Les réquisitoire et plaidoirie dans l'affaire Karadžić ont pris fin le 7 octobre 2014 avec la présentation par le Bureau du Procureur et par la Défense des arguments en réplique et en duplique. Le Procureur Serge Brammertz s'est dit satisfait de la conclusion des réquisitoire et plaidoirie dans cette affaire. Il a fait observer que, dans les limites imposées par la Chambre de première instance, l'équipe chargée du procès, dirigée par Alan Tieger et Hildegard Uertz-Retzlaff, premiers substituts du Procureur, a présenté un dossier solide étayé par un nombre très important d'éléments de preuve. Le Procureur a reconnu que ce résultat positif était dû à l'ardeur au travail des membres du Bureau du Procureur et a remercié ces derniers pour leur loyauté et leur dévouement.

HAUTS RESPONSABLES DU TPIY

30 septembre 2014

Des représentants d'associations de victimes rencontrent le Président et le Procureur



Le 30 septembre 2014, Murat Tahirović, Président de l'Association des victimes et témoins du génocide, et Munira Subašić, Kada Hotić et Zumra Šehomerović, du Mouvement des mères des enclaves de Srebrenica et de Žepa, se sont rendus au Tribunal pour assister aux réquisitoire et plaidoirie du procès de Radovan Karadžić. Au cours de cette visite, ils ont également eu l'occasion de rencontrer le Président Theodor Meron et le Procureur Serge Brammertz séparément pour discuter de questions d'intérêt commun.

Le Président Theodor Meron a informé les représentants des associations de victimes de l'état d'avancement des affaires portées devant le Tribunal et de leur transfert progressif au MTPI, et ceux-ci lui ont fait part de leurs projets en vue de commémorer le vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica. Les représentants se sont félicités des efforts

déployés par le Président pour tenir la population de Bosnie-Herzégovine au courant des faits qui ont été établis par le Tribunal dans les jugements et arrêts rendus au sujet des crimes commis pendant la guerre.

À propos des réquisitoire et plaidoirie dans l'affaire Karadžić, le Procureur Serge Brammertz a, au nom de l'ensemble du Bureau du Procureur, remercié les témoins qui ont déposé au procès et sans lesquels celui-ci n'aurait pas été possible. Le Procureur s'est ensuite dit préoccupé par le fait que le déni du génocide de Srebrenica persiste encore aujourd'hui : « *Le déni du génocide entraîne d'immenses souffrances pour les victimes et leurs familles, empêche la réconciliation et renforce les divisions entre les communautés* ».

BUREAU DU PROCUREUR

8 octobre 2014

Le Procureur Serge Brammertz en visite à Podgorica



Répondant à l'invitation du Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice Duško Marković, le Procureur Serge Brammertz a effectué une visite officielle au Monténégro les 9 et 10 octobre 2014. Il a rencontré le Président, Filip Vujanović, le Premier Ministre, Milo Đukanović, et le Vice Président du Parlement, Suljo Mustafić, ainsi que Duško Marković, Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice, Vesna Medenica, Présidente de la Cour suprême, et Ivica Stanković, Procureur général.

Les sujets abordés comprenaient la coopération avec le TPIY et la poursuite des crimes de guerre au Monténégro, ainsi que les progrès réalisés et les défis à relever dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne. Le Procureur a fait observer que la coopération avec les autorités du Monténégro a toujours été positive et qu'il n'y avait pas de question en suspens à cet égard. Il a toutefois reconnu que des critiques avaient

été formulées au sujet de la manière dont le Monténégro traitait les affaires de crimes de guerre, notamment dans le dernier rapport d'avancement de l'Union européenne, et que l'état de droit restait un domaine essentiel dans lequel des progrès supplémentaires devraient être réalisés. Le Procureur a vivement encouragé les autorités judiciaires du Monténégro à poursuivre leurs efforts en matière d'enquêtes et de poursuites dans des affaires de crimes de guerre, notamment en s'appuyant sur les accords de coopération qui ont été signés avec d'autres parquets dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Il a ensuite proposé l'aide et le soutien de son Bureau pour améliorer les capacités des procureurs monténégrins et pour régler les difficultés d'ordre technique.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION

29 octobre 2014

Projet éducatif pour la jeunesse : conférence à Split, Croatie



C'est dans le cadre de la série de conférences organisées actuellement dans les universités des pays de l'ex-Yougoslavie, qui constituent un volet du projet éducatif pour la jeunesse, qu'Elena Martina Salgado, juriste du Bureau du Procureur pour le MTPI (Division de La Haye), s'est rendue à la faculté de droit de Split (Croatie) pour donner une conférence portant sur les réalisations du TPIY et sur les enseignements tirés au cours des procès concernant les violences sexuelles perpétrées pendant la guerre. Les 65 étudiants présents ont discuté de la difficulté de rapporter, à l'audience, la preuve de ces crimes, ainsi que d'autres questions, comme les mesures de protection accordées aux victimes par le Tribunal.

Il s'agit de la troisième phase du projet éducatif pour la jeunesse destiné aux lycées et aux universités de l'ex-Yougoslavie. Le projet éducatif pour la jeunesse est organisé avec le généreux soutien des autorités finlandaises.

FAITS & CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION

Le Tribunal a mis en accusation un total de **161** personnes, et a clos les procédures concernant **141** d'entre elles.

18 ont été acquittées, **74** condamnées (**19** ont été transférées, **2** en attente de transfert, **50** ont purgé leur peine et **3** sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant **13** personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.

141	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
36	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
20	Les procédures sont en cours pour 20 accusés : 4 sont en procès et 16 sont en appel.
25	25 personnes ont été jugées pour outrage au Tribunal.